AVIS DE COURSE
DÉFI AZIMUT - Édition 2026

AVENANT 1 EN DATE DU 14 AOUT 2026
Les modifications apparaissent en rouge

La mention (AO) signifie Autorité Organisatrice.
La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Crise Ukraine
Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1/ ORGANISATION
L'Autorité Organisatrice de l'organisation générale est Défi-Suroît.
Le Défi Azimut est une course à la voile créée par la société Azimut et portée par la Société Défi-Suroît. Lorient Agglomération est le partenaire titre, permettant le naming principal « Défi Azimut Lorient-Agglomération ».

Le Défi Azimut est une course ouverte aux bateaux de la Classe IMOCA et s'inscrit dans le Championnat IMOCA GLOBE SERIES 2026.
Cet événement sportif a lieu du 14 au 20 septembre 2026, sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et avec le support du Centre Nautique de Lorient, club affilié.

Le Défi AZIMUT est composé de trois épreuves nautiques : les RUNS AZIMUT (en équipage), les 48H AZIMUT en solitaire accompagné d'un OBR (On Board Reporter) et le Tour de Groix en équipage.

Les départs de ces courses sont donnés dans les Coureaux de Groix.

Durant l'événement, des animations autour de la filière course au large sont organisées au port de Lorient La Base.

2/ RÈGLES

L'épreuve sera régie par :

2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) 2025-2028 pendant toute la durée de la course.

2.2 Les règles de Classe IMOCA 2026 et les règles du Championnat IMOCA Globe Series 2025-2029.

2.3 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) Catégorie 2 en vigueur et telles qu'éventuellement modifiées par la FFVoile (Prescription FFVoile) et par les RC IMOCA. Le règlement médical FFVoile s'applique.

2.4 Les RCV du chapitre 2 : Les RCV du chapitre 2 s'appliquent jusqu'à 30 milles après la ligne de départ et 30 milles avant la ligne d'arrivée pour chaque partie du parcours couverte de jour. Elles sont remplacées par la partie B (règle de barre et de route) du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) pour ces parties de parcours couvertes de nuit et pour le reste du parcours.

2.5 L'heure officielle pour l'épreuve est l'heure locale française.

2.6 L'annexe Waypoint.

2.7 La règle expérimentale DR21-01 de World Sailing.

2.8 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2.9 Modifications des RCV :

- RCV du chapitre 2 : Les RCV du chapitre 2 s'appliquent de jour jusqu'à 30 milles après la ligne de départ et 30 milles avant la ligne d'arrivée. Elles sont remplacées par la partie B (règle de barre et de route) du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) pour ces parties de parcours couvertes de nuit et pour le reste du parcours de jour comme de nuit.
- RCV 54 (Etais et amure des voiles d'avant) : ne s'applique pas.
- RCV 55.2 (Tangons de spinnaker, tangons de foc) : ne s'applique pas.
- Les RCV suivantes seront modifiées dans les IC : RCV 28 (Effectuer la Course), RCV 44.1 (Effectuer une pénalité), RCV 60 (réclamer), RCV 61 (Réparation), RCV 63 (Conduites des Instructions), RCV 64 (Pénalités discrétionnaires), les RCV A5.1 et A5.2.
- Les RCV modifiées dans les IC apparaîtront en entier dans les IC.

2.10 L'inscription au Défi Azimut entraîne l'acceptation totale et sans réserve de toutes les dispositions de cet avis de course. L'AO se réserve le droit d'amender le présent avis de course si des modifications s'avéraient souhaitables pour la sécurité et/ou la sportivité de la course.

3/ RÈGLES DE SÉCURITÉ [DP][NP]

3.1 Un skipper qui abandonne doit le signaler au Directeur de Course qui le signalera au Comité de Course.

3.2 Toutes les balises Cospas-Sarsat (EPIRB et PLB) embarquées pour la course doivent être enregistrées officiellement avec la notation « DÉFI AZIMUT 2026 » et avec le numéro d'urgence de la DC (qui vous sera communiqué). La preuve de cet enregistrement et le code hexadécimal des balises devront être communiqués à la DC par mail et au plus tard le 31 août 2026.

3.3 Le canal VHF utilisé en course est le 77. Une double veille 77/16 est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

3.4 Le port d'équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour toutes les personnes embarquées sur un IMOCA, dès la sortie du port, jusqu'au retour au port (ceci modifie la RCV 40).

Pour les courses les RUNS AZIMUT, les 48H AZIMUT et le TOUR DE GROIX, le pont est défini par l'ensemble de l'enveloppe extérieure du bateau. C'est-à-dire qu'il est obligatoire de porter une brassière de sauvetage dès lors que le skipper, le co-skipper ou l'OBR n'est pas protégé par un roof ou un cockpit.

Pour les épreuves RUNS AZIMUT et TOUR DE GROIX, il est demandé à l'équipe de fournir un gilet et un casque pour équiper l'invité de l'AO.

En fonction des conditions météorologiques, le casque pour les invités pourra être rendu obligatoire.

4/ ADMISSIBILITÉ

4.1 L'épreuve est ouverte aux bateaux de la Classe IMOCA.

4.2 Les 48H AZIMUT sont uniquement réservées aux membres actifs de la Classe IMOCA avec le bateau possédant un certificat IMOCA 2026 valide pour le Défi Azimut.

4.3 Le Défi Azimut se décline en trois épreuves :

- Les **RUNS AZIMUT** Grade 5A FFVoile (en équipage)
- Les **48H AZIMUT** Grade 4 FFVoile (en solitaire)
- Le **TOUR DE GROIX AZIMUT** Grade 5A FFVoile (en équipage)

La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFVoile n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical pour les épreuves de grade 5A, 5B et 5C. Une licence FFV est tout de même obligatoire.

La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFVoile est subordonnée à la présentation d'un certificat médical pour les épreuves de grade W, 1, 2, 3 et 4. Afin de remplir cette obligation, chaque concurrent doit obligatoirement présenter au moment de son inscription une des licences FFVoile ci-dessous :

- Licence Club **Compétition.**
- Licence Club **Pratiquant** accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée en compétition.
- Licence **Temporaire** accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée en compétition.

4.4 Les **« RUNS AZIMUT » (Grade 5)** devront se courir avec un équipage de 5 à 8 personnes dont une personnalité « Guest » obligatoire prévue par Azimut.
La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers autorisé en fonction des conditions météorologiques.
~~A l'issue des Runs Azimut, une parade des IMOCA sera organisée.~~

4.5 L'épreuve **« 48H AZIMUT » (Grade 4)** est un parcours en solitaire avec OBR* d'environ 500 milles nautiques. Cette boucle en Atlantique au départ de Lorient est inscrite au Championnat IMOCA Globes Series 2026.
L'appellation On Board Reporter signifie « journaliste embarqué ».

*Définition : Son rôle tel que décrit par le document officiel IMOCA (Définition OBR)

L'embarquement d'un OBR est obligatoire. Sa candidature devra être déposée au plus tard le 31 août via le formulaire OBR, par mail à Muriel Lamy (muriel.lamy@imoca.org).
Cette candidature sera validée par la commission sportive et la direction de course.
L'OBR devra posséder une licence FFVoile "compétition", ou "pratiquant" ou "temporaire" avec certificat médical. (cf 4.3).
Il devra fournir obligatoirement un livrable, libre de diffusion : images, sons, textes et vidéos (cf règlement du concours OBR).

À l'occasion de l'épreuve des 48h Azimut, un concours OBR photo et vidéo est organisé. La participation au concours est obligatoire. En cas de non-participation, des pénalités financières pourront être appliquées.

Les images (photos et vidéos) réalisées pendant le Défi Azimut par les OBR des teams, pourront être utilisées par l'AO et par la classe IMOCA pour la communication du Défi Azimut et de ses partenaires.

4.6 Le CHRONO **TOUR DE GROIX AZIMUT (Grade 5)** :
Le Tour de Groix devra se courir avec un équipage de 5 à 8 personnes dont une personnalité « Guest » obligatoire prévue par Azimut.
La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers autorisés en fonction des conditions météorologiques.
Le format de cette épreuve : un contre la montre ou une course, sera défini dans les Instructions de course.

4.7 Pour les **RUNS** et le **TOUR DE GROIX**, la liste d'équipage sera à fournir via la plateforme d'inscription avant le 11 septembre avec, pour chaque membre d'équipage :

- le numéro de licence FFVoile valide (licence temporaire possible)
- une autorisation parentale pour les mineurs.

5/POSITIONNEMENT
La course utilisera la balise embarquée autonome de chaque IMOCA (YB3i alimentée sur secteur du bord). Les épreuves RUNS et le TOUR DE GROIX, pourront être également suivies grâce à une balise spécifique.

6/ INSCRIPTION
Composition du dossier
Un formulaire d'inscription est disponible sur le site https://inscription.defi-azimut.net/.

L'inscription sera considérée comme valide une fois le règlement des frais d'inscription effectué.

L'ensemble des documents à fournir à l'organisateur et à la Classe IMOCA devra être réceptionné avant le 8 septembre.

L'inscription sera complétée par une adhésion à la Classe IMOCA 2026 et à la transmission des documents valides suivants sur l'espace adhérent IMOCA en ligne :
- Copie d'attestation d'assurance du bateau.
- Copie du certificat de jauge.
- Copie de la carte de publicité pour les bateaux français sponsorisés.
- Certificat de Stage World Sailing (Formation survie et Formation PS Mer) et CRR du skipper en cours de validité.

Les concurrents étrangers ou de nationalité française résidant à l'étranger (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Il appartient à chaque concurrent de suivre l'évolution de son dossier et de provoquer en temps utile les interventions des équipes d'organisation.

Le montant de l'inscription est fixé à 3 960 € HT.

Le règlement s'effectue par virement bancaire :

GRAND OUEST BANQUE POPULAIRE

IBAN : FR76 1380 7006 2732 4211 5259 027
Adresse SWIFT (BIC): CCBPFRPPNAN

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
13807	00627	32421152590	27

Désistement et remboursement
En cas d'annulation de l'inscription avant le 31 août 2026, l'AO remboursera 50% des droits d'inscription.
L'annulation de l'inscription après la date du 31 août 2026, non justifiée par un cas de force majeure, entraînera la perte définitive des droits d'inscription.

7/ PROGRAMME
Programme sous réserve de modification
Les bateaux et les skippers (ou représentant du skipper) seront attendus dès le 14 septembre 2026 et devront être à la disposition de l'AO au plus tard le 14 septembre 2026 à 15h au port de Lorient la Base ou au port de Kernevel selon attribution.

LUNDI 14 SEPTEMBRE
ACCUEIL AU PORT LA BASE & PREPA TECHNIQUE

A partir de 10h00 : Accueil des groupes et de la presse, à la Maison des Skippers.

14h00 - 17h00 : Atelier Tech'Afternoon « les dangers des chantiers navals, et « montées au mat », organisé par 507 Works, au Karré de la Cité de la Voile Éric Tabarly (sur inscription).

15h00 : Heure limite d'arrivée des bateaux au port de Lorient. Début des contrôles d'équipements de sécurité (planning des RDV établi par le Comité Technique).

16h00 : Briefing OBR et communicants, en visioconférence. Présence obligatoire des OBR et des communicants.

MARDI 15 SEPTEMBRE
LA TRAVERSEE CHARLIE

8h45 - 16h30 : Journée matériaux et mobilité*

09h00 : Visites pontons des groupes et scolaires (disponibilité des Teams sur les pontons appréciée).

14h00 : Après-midi libre en hommage à Charlie Dalin. *Non-obligatoire, sous la responsabilité de chaque Team. Un point de départ groupé dans les Coureaux de Groix est envisagé.*

Dans la soirée : Retour des IMOCA au port Lorient.

A partir de 20h30 : Accueil retour de mer IMOCA - Défi Azimut, à la Maison des Skippers.

**co-organisée par le Pôle Mer Bretagne Atlantique, ID4Mobility, Compositics et le pôle EMC2, au Palais des congrès de Lorient (sur inscription).*

MERCREDI 16 SEPTEMBRE
RUNS AZIMUT - SOIREE D'OUVERTURE

10h00 : Briefing sécurité pour les pilotes des Semi-Rigides Assistance des teams + bateaux accompagnateurs, à l'auditorium de la Cité Voile Éric Tabarly. Présence obligatoire des pilotes. Récupération des pavillons de visibilité à l'issue.

11h00 : Briefing général et programme des Runs à la Cité de la Voile Éric Tabarly, ouvert à la presse (zone, parcours, météo). Présence obligatoire des skippers.
11h45 : Photos officielles. Présence obligatoire des skippers.
13h30 : Départ du port des IMOCA.
14h30 : Ouverture de la ligne de départ pour les Runs.
17h30 : Fermeture de la ligne de départ des Runs.
20h00 : Soirée d'ouverture et Remise des prix des Runs, dans l'espace Muséo de la Cité de la voile Éric Tabarly. Présence obligatoire des skippers.

JEUDI 17 SEPTEMBRE
48H AZIMUT EN SOLITAIRE

09h00 : Visites pontons des groupes, de la presse et des scolaires (disponibilité des Teams sur les pontons appréciée).

10h00 : Briefing concurrents. Présence obligatoire des skippers et des OBR.

13h30 : Départ du port des IMOCA.
15h30 : Départ des 48h AZIMUT.

18h00 : "Apéro pro Azimut" en collaboration avec la marque Bretagne, au Comptoir de Groix et Nature (sur inscription).

VENDREDI 18 SEPTEMBRE
LES CONFERENCES – IMOCA, Bretagne Next, UBS, Technopôles

08h30 - 16h00 : Conférences Architecture, Innovation et changement de modèle des entreprises, avec Bretagne Next, Audélor et l'UBS, (sur inscription).

17h00 : "Apéro pro AZIMUT" avec les réseaux Bretons, au Comptoir de Groix et Nature (sur inscription).

SAMEDI 19 SEPTEMBRE
RETOUR DES 48H AZIMUT & SOIRÉE DES ÉQUIPAGES

10h00 - 18h00 : Arrivées des bateaux.
(Accueil repas des skippers et OBR, au comptoir de Groix et Nature.)
20h00 : Soirée des équipages et remise des prix des 48H AZIMUT. Présence obligatoire de tous les skippers.

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

TOUR DE GROIX AZIMUT & REMISE DES PRIX

11h00 : Départ du port des IMOCA.
12h30 : Départ ou ouverture de ligne du Tour de Groix Azimut* (*cf 4.6).

17h30 : Remise des prix. Présence obligatoire des skippers.

8 / INFORMATION COMMUNICATION :

8.1 Un espace presse sera disponible à Lorient La Base, du lundi 14 septembre jusqu'au dimanche 20 septembre inclus, à la Maison des Skippers.

8.2 Utilisation des contenus mis à disposition par Azimut : Les participants seront autorisés à utiliser le logo et les contenus du Défi Azimut (libres de diffusion) « textes, photos, vidéos » pour leurs actions de communication interne et externe.

9 / PRÉSENCE OBLIGATOIRE [NP][DP]

La participation des bateaux est obligatoire pour les 3 épreuves (RUNS, 48H AZIMUT, Tour de Groix). La présence des skippers est exigée pour les briefings, photo officielle, soirées officielles, remises des prix.

10/ COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : https://www.defi-azimut.net/

11 / MARQUAGE DES BATEAUX [DP][NP]

Les bateaux devront arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.
La mise en place des marquages et leurs tenues sont sous la responsabilité du skipper jusqu'à la remise des prix.
Marquages pavillons Azimut pour les courses du Défi Azimut.
Les bateaux devront arborer les marquages suivants : Deux pavillons de course (soit dans chaque hauban ou dans chaque bastaque, dimensions suivantes : 2 m x 1,5 m).

Ces marquages devront être installés dans le port d'accueil dès le lundi 14 septembre jusqu'à la fin du Défi Azimut. Ils seront à poste sur l'ensemble des épreuves au port, et en mer où ils devront être portés jusqu'à 20 milles après le départ et 20 milles avant l'arrivée à Lorient. Ils devront également être bien à poste pendant la parade du mercredi.

12/ INSTRUCTIONS DE COURSE

Elles seront publiées sur le site internet de la course https://www.defi-azimut.net/ au plus tard le 9 septembre et envoyées par mail aux concurrents inscrits à cette date.

13/ SYSTÈME DE PÉNALITÉ

13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
13.2 Une infraction aux règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité en temps pouvant aller jusqu'à la disqualification.

14/ CLASSEMENT

Il y aura plusieurs classements :

- Les RUNS AZIMUT
- Les 48H AZIMUT
- Le Tour de Groix AZIMUT

15/ LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant l'épreuve sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de course.

16/ PRIX
Des prix seront remis pour chaque épreuve.

17/ ASSURANCE
Le Club affilié Centre Nautique de Lorient bénéficie de l'assurance MAIF souscrite par la FFvoile, couvrant sa responsabilité civile conformément aux articles L 321.1 et D 321.1 du Code du Sport.

Défi-Suroît souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour son action.

18/ ETABLISSEMENT DES RISQUES
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité du skipper. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/ou corporel).

19/ RÈGLES PARTICULIÈRES AU PLAN D'EAU [DP]
Conformément aux règles administratives locales, tous les bateaux devront se conformer aux instructions particulières relatives à la circulation des navires aux abords et dans la rade de Lorient et figurant dans les instructions de course ou leurs annexes.

20/ DROIT À L'IMAGE ET À L'APPARENCE
Les droits à l'image appartiennent à Défi-Suroît et à la Classe IMOCA.
En participant à cette épreuve, le concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte à la société Défi-Suroît et à ses partenaires ainsi qu'à la Classe IMOCA le droit perpétuel de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toute diffusion relative à, toute image de lui-même ou de son bateau, réalisée pendant la période de la compétition nommée Défi Azimut Lorient Agglomération à laquelle participe le concurrent.
Utilisation des données personnelles des participants :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

21/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la visibilité :
Les bateaux de l'organisation seront équipés de pavillons Défi Azimut permettant de les identifier. Chaque team devra s'équiper d'un pavillon Azimut sur son Semi Rigides Assistance (À récupérer au briefing pilotes semi-rigide). Chaque team peut référencer 1 Semi-rigide Assistance.

L'organisation met à disposition les moyens nautiques suivants :
- Un bateau comité.
- Un bateau viseur.
- Des semi-rigides d'encadrement.

Se référer aux instructions de la capitainerie de Lorient La Base et la capitainerie Kernevel si besoin pour l'organisation portuaire.

Les zones de course et les règles de sécurité des « RUNS AZIMUT » , « 48H AZIMUT », « TOUR DE GROIX AZIMUT » seront définies dans les IC.

22/ CONTACTS

ORGANISATION DÉFI AZIMUT
Mathilde Monier - 06.30.31.18.06 - mathilde@defi-azimut.net
Ornella Dragonne - 06.67.08.30.55 - ornella@defi-azimut.net
Jean-Marie Corteville – 06.07.26.07.93 - corteville@azimut.net

INSCRIPTION DÉFI AZIMUT
Mathilde Monier - 06.30.31.18.06 - mathilde@defi-azimut.net

DIRECTION DE COURSE - direction-de-course@defi-azimut.net
Francis Le Goff - 06.85.13.95.45
Pierre Hays - 06.98.31.48.78

ARBITRES :
Président du Comité de Course : Gilles Bricout - 06.08.58.74.13 - gilles.bricout@gmail.com
Président du Comité Technique : Thomas Marmonteil - tmarmonteil@gmail.com
Président du Jury : François Lozachmeur - francois.lozachmeur.ffv@orange.fr

REPRÉSENTANT CNL
Arnaud Hillion – 06.09.80.42.87 - arnaud@cnlorient.com

MEDECIN DE COURSE
AMCAL - amcalteam@gmail.com

PORT DE LORIENT LA BASE - lorientlabase@compagniedesportsdumorbihan.fr
Responsable du port Lorient La Base : Julien Bothuan - 02.97.87.00.46
Agents portuaires : Marion Carn et Anna Loy - 02.97.87.00.46

PORT DE KERNEVEL
Responsable du port de Kernevel :
Florent Le Moigno – 02.97.65.48.25 / 06.74.04.12.52
f.lemoigno@compagniedesportsdumorbihan.fr

ANNEXE PRESCRIPTIONS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE (FFVOILE) AUX REGLES DE COURSE A LA VOILE 2025-2028

Version du 15 octobre 2024

Prescription de la FFVoile à la règle 25.1 (*Avis de course, instructions de course et signaux*)
Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de la compétition est obligatoire. Cette utilisation est recommandée pour les compétitions de grades supérieurs. Les compétitions de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la FFVoile, obtenu avant la publication de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1. Ces documents types sont téléchargeables sur l'espace arbitrage de la FFVoile. https://arbitrage.ffvoile.fr

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 60.5(d) (*Décisions des réclamations concernant les règles de classe*)
Le jury peut demander aux parties dans la réclamation, préalablement aux opérations de contrôle, une caution couvrant le coût des vérifications consécutives à une réclamation concernant une règle de classe.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 65.1 (*Responsabilité légale*)
Toute question ou demande relative à la responsabilité légale résultant d'un incident alors qu'un bateau était soumis aux règles de course à la voile relève de la juridiction des tribunaux compétents et ne peut être examinée et traitée par un jury. Un bateau qui effectue une pénalité ou abandonne n'admet pas de ce fait qu'il a enfreint une règle ou qu'il a engagé sa responsabilité légale.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 70.3(b) *(Appels et demandes auprès d'une autorité nationale)*
La suppression du droit d'appel est soumise à un accord écrit de la FFVoile, obtenu au moins 2 mois avant la compétition. Cette autorisation devra être affichée au tableau officiel d'information pendant la compétition.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 76.1 *(Exclusion de bateaux ou de concurrents)*
Une autorité organisatrice ou un comité de course ne doit pas rejeter ou annuler l'inscription d'un bateau ou exclure un concurrent qui est éligible selon l'avis de course et les instructions de course pour une raison arbitraire.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 78.1 (*Conformité aux règles de classe ; certificats)*
Le propriétaire ou le responsable du bateau doit, sous sa seule responsabilité, s'assurer en outre que son bateau est conforme aux règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 86.3 (*Modifications aux règles de course*)
Une autorité organisatrice qui désire modifier une des règles listées en 86.1(a) pour développer ou expérimenter des règles proposées doit au préalable soumettre les modifications à la FFVoile pour obtenir son accord écrit et lui rendre compte des résultats dès la fin de la compétition. Cette autorisation doit être mentionnée dans l'avis de course et les instructions de course et être affichée au tableau officiel d'information pendant la compétition.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 88.2 (*Modifications ou suppression des prescriptions nationales)*
Aucune prescription de la FFVoile ne doit être modifiée ou supprimée dans les instructions de course, sauf pour les compétitions pour lesquelles un jury international a été nommé. Dans ce cas, les prescriptions marquées d'un astérisque (*) ne doivent être ni modifiées ni supprimées dans les instructions de course. (Seule la traduction officielle des prescriptions téléchargeable sur l'espace arbitrage de la FFVoile doit être utilisée pour l'application de la règle 90.2(b)).

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 91(a) (*Nombre minimal de membres du jury*)
Le jury doit être composé d'un nombre minimal de membres conforme aux dispositions des règlements fédéraux de la FFVoile, sauf dérogation accordée par la FFVoile.

(*) Prescription de la FFVoile à la règle 91(b) (*Désignation d'un jury international*)
La désignation d'un jury international conforme aux exigences de l'annexe N est soumise à l'accord écrit préalable de la **FFVoile**. Cette autorisation devra être affichée au tableau officiel d'information pendant la compétition.

Prescription de la FFVoile au préambule de l'annexe R (*Procédures pour les appels et les demandes*)
Les appels doivent être adressés à : Fédération Française de Voile, Jury d'Appel - 17 rue Henri-Bocquillon, 75015 Paris – adresse mail : jury.appel@ffvoile.fr en utilisant de préférence le formulaire d'appel téléchargeable sur l'espace arbitrage de la FFVoile.